Image not found or type unknown

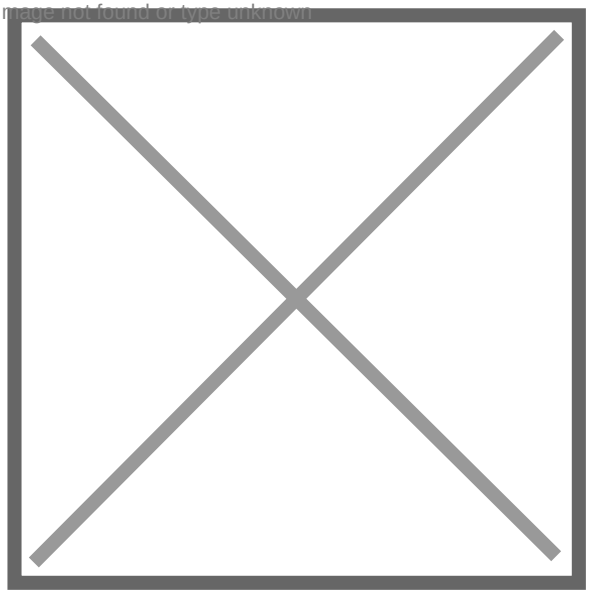

Emmenagement et mauvaises surprises

Par **soso33000**, le **30/08/2011** à **13:27**

Bonjour,

J'ai emmenagé il y a 2 semaines dans un studio que nous avons loué via une agence (à prioris serieuse).
A notre arrivée: baignoire bouchée, systeme du WC cassé et WC qui fuie au filet, lavabo qui fuie, four et join du frigo foutu. L'appartement n'avait pas non plus été nettoyé et etait dans un etat de crasse difficilement imaginable (2h pour l'etat des lieux et 3 jours non stop de nettoyage).

Lors de la visite, l'agent m'avait assuré que ce qui était cassé serait réparé pour mon emmenagement et que si la propreté du logement ne convenait pas ils feraient appel à une entreprise de nettoyage.

Nous avons demandé le remboursement d'un demi-mois de loyer pour dédomagement (facture de telephone pour trouver une solution à ces problemes, fuite d'eau, impossibilité de se laver avant l'arrivée du plombier etc...). Suis-je en droit d'exiger cela et de me retourner contre l'agence qui n'a pas fait son travail ?

Sont-ils obligés de remettre en etat le frigo et le four ? Sachant qu'ils fonctionnent tous les deux mais il est impossible de cuire quoi que ce soit dans le four car son ancienneté fait qu'il ne chauffe plus assez et le frigo consomme beaucoup plus que la normale..

Enfin, l'appartement ne presente pas de double vitrage. Or, l'agent a oublié de me preciser lors de la visite que le chauffage etait plafonné à 19 degrés la journée et 17 degrés le soir en hiver....

ont-ils le droit de faire cela ?

je vous remercie beaucoup pour votre reponse et vous souhaite une agreable journée..

Par **mimi493**, le **30/08/2011** à **13:46**

[citation]Enfin, l'appartement ne presente pas de double vitrage. Or, l'agent a oublié de me preciser lors de la visite que le chauffage etait plafonné à 19 degrés la journée et 17 degrés le soir en hiver...[/citation] ça c'était à vous de le voir, il n'y a aucune obligation de double-vitrage

Pour le reste : que dit l'EDL d'entrée ? Vous avez votre exemplaire signé par l'agence ou le bailleur ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés